ÉDITION SPÉCIALE COMMERCE
COMMUNE NOUVELLE DE DINAN

COMMUNE NOUVELLE
DINAN LÉHON

Décembre 2020

La Ville soutient le commerce

LES AIDES PUBLIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES !

La Ville de Dinan, Dinan Agglomération et leurs partenaires institutionnels proposent des aides afin d'accompagner les commerçants pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Vous trouverez ci-dessous le détail des nouvelles aides.
N'hésitez pas à partager cette newsletter avec vos partenaires (expert-comptable ou autres) ainsi qu'auprès des entrepreneurs de votre entourage.
» wwww.dinan.fr

CONSOMMEZ LOCAL !

L'AIDE DIRECTE LOCALE DE 1 200 €

Proposée par Dinan Agglomération et toutes les communes du territoire, **l'aide directe est destinée aux entreprises de moins de 10 salariés** des secteurs fermés administrativement en novembre 2020 ainsi que des secteurs du tourisme, de la culture, du sport, des loisirs et liés au secteur de l'événementiel, ayant un chiffre d'affaires de moins de 500 000 €.

Les entreprises du territoire peuvent solliciter **cette aide jusqu'au 31 mars 2021** via le formulaire en ligne : *https://framaforms.org/fonds-exceptionnel-de-soutien-aux-entreprises-locales-1607335096*

» Information complémentaire, Dinan Agglomération : 02 96 87 70 33 ou dev.eco@dinan-agglomeration.fr.

LE PASS COMMERCE ET ARTISANAT : SUBVENTION JUSQU'À 7 500 €

Proposé par Dinan Agglomération et la Ville de Dinan, ce pass est destiné à toute entreprise commerciale ou artisanale ayant 7 salariés CDI (équivalent temps pleins maximum) et dont le chiffre d'affaire ne dépasse pas 1 million d'euros HT.
Ce pass peut être sollicité pour un projet de type : travaux immobiliers, équipements et matériels ou un projet pouvant permettre l'embellissement et l'attractivité du point de vente ainsi que le développement des usages numériques.

- **S'agissant de l'acquisition de matériel ou bien de l'embellissement du point de vente,** le plancher d'investissements subventionnables est de 3 000 €, avec un taux d'intervention de 30 %.
- **S'agissant des usages numériques,** le plancher d'investissements subventionnables est de 2 000 €, avec un taux d'intervention de 50 %. Les entreprises du territoire ont la possibilité de solliciter ce pass en adressant une lettre d'intention au Président de Dinan Agglomération par voie postale avec accusé réception.

NB : Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement par les chambres consulaires pour la constitution du dossier.

» Information complémentaire, Dinan Agglomération : 02 96 87 70 33 ou dev.eco@dinan-agglomeration.fr.

CONTACTS : Plus d'infos sur www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures

Lucie Rigourd Chargée de l'attractivité commerciale - l.rigourd@dinan.fr 07 64 49 82 68	**Dinan Agglomération** Développement économique dev.eco@dinan-agglomeration.fr 02 96 87 70 33	**Chambre de commerce et d'industrie (CCI)** Antenne de Dinan 02 96 39 59 70	**Chambre des Métiers et de l'Artisanat** Antenne de Dinan 02 96 76 27 37

LE FONDS DE TRANSITION : UN PRÊT À TAUX 0 JUSQU'À 20 000 €

Proposé par Dinan Agglomération et l'association Initiative Pays de Dinan, **ce fonds de transition est destiné aux entreprises de 1 à 10 salariés** dont le modèle économique est viable mais qui rencontrent des besoins de trésorerie non couverts par les aides existantes.

Il s'agit d'un prêt à taux zéro pouvant varier entre 3 000 et 20 000 €, sans demande de garantie, sur 7 ans, avec un différé de 2 ans.

NB : Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement par les chambres consulaires.

Information complémentaire, Dinan Agglomération : 02 96 87 70 33 ou dev.eco@dinan-agglomeration.fr.

AUTRES

CCI CÔTES D'ARMOR

La cellule Allo CCI Prévention

Celle-ci a été mise en place pour accompagner les chefs d'entreprise qui rencontrent des difficultés dans leur recherche de solutions. Elle intervient gratuitement et surtout dans la plus stricte confidentialité, vous pouvez contacter la cellule au numéro de téléphone suivant : 02 96 78 62 00.

BPI France propose également une synthèse des aides sur le site internet : *https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/quelles-aides-entreprises-impactees-covid-19.*

DINAN AGGLOMÉRATION

Le dégrèvement forfaitaire de 200 € sur le montant de la redevance spéciale des déchets

Proposé par Dinan Agglomération, un dégrèvement forfaitaire de 200 € sera appliqué sur le montant de la redevance spéciale du, au titre de l'exercice 2020, pour l'ensemble des redevables.

COMMUNE NOUVELLE DINAN LÉHON

Le service de livraison offert par la Ville

Ce service gratuit est destiné aux commerçants et artisans dont le magasin est situé sur le territoire de la Commune nouvelle de Dinan pour toute vente réalisée à distance, dans un rayon de 20 km autour de Dinan (jusqu'au 31 décembre 2020).

Des parapluies offerts par la Ville

La Ville offre des parapluies aux commerçants pour permettre aux clients d'attendre à l'extérieur des magasins et ainsi améliorer leur parcours shopping.

Les établissements bénéficiaires sont ceux dont la surface du local est inférieure à 60 m² et qui ne bénéficient ni de préau, ni de store.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Lucie Rigourd : **l. rigourd@dinan.fr ou 07 64 49 82 68.**

INFOS PRATIQUES

Collecte de sapins

À l'issue des fêtes de Noël, la Ville de Dinan met en place des points de collecte des sapins du 26 décembre 2020 au 11 janvier 2021.

11 sites de dépôt sont prévus : Place de la Saint-Jean, Place du Champ Clos, Parking Henry Dunant, Parking Geistdoerfer, Trou au Chat, Place St Sauveur, Rue Louise Weiss, Rue du Quai, Parking des Tennis de Léhon, Parking du Clos Gastel et Centre Technique Municipal de Léhon. Ils seront ensuite broyés et utilisés par le service Espaces Verts.

Conditions :

- Sapins « nus », sapins verts, sapins bombés, floqués
- Pas de décoration sur les sapins
- Les sapins peuvent aussi être déposés à la déchèterie de Quévert.

Collecte de cartons

Habituellement, les cartons des commerçants sont collectés tous les mardis et tous les vendredis par les services de Dinan Agglomération.

Les collectes des vendredis 25 décembre et 1er janvier n'auront pas lieu (jours fériés) mais les collectes des mardis sont maintenues.

Afin que la Ville de Dinan reste agréable en ces jours de fête, nous vous remercions de bien veiller à respecter les jours de collecte et **à déposer vos cartons uniquement les mardis 22 et 29 décembre.**

Vous êtes nouveau commerçant ? Vous avez besoin de conseil ?

Contactez Lucie Rigourd, Chargée de l'attractivité commerciale de la Ville : **l. rigourd@dinan.fr ou 07 64 49 82 68.**
Sur le site de la Ville, vous trouverez une information actualisée et locale : **www.dinan.fr**

@MairiedeDinan @villededinan